



## **CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 17 Octobre 2023**

### **Rapport 4-3 de l'exécutif régional : CPER Volet Mobilités – protocole d'accord avec l'état**

#### **Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT**

Ce volet mobilités 2023/2027 soit 5 exercices budgétaires, intègrent les choix politiques officiels de favoriser le report modal en privilégiant les investissements sur les modes les plus vertueux. Vœu éminemment symbolique mais qui pour prendre corps, aurait dû s'accompagner de montants et d'engagements supérieurs, ce qui n'est pas le cas. Quand on retrace de l'inflation ferroviaire (Travaux) et des 50M€ qui y figurent indument (VFCEA reprise par SNCF Réseau au titre des 14 lignes nationales), c'est bien une enveloppe annuelle plus faible qui nous est proposée. De plus, dans le cadre du protocole LDFT (lignes de dessertes fines du territoire), la Région, volontariste mais exsangue financièrement est contrainte de choisir entre les lignes, leur pérennité et les fonctionnalités. 3 scénarii possibles entre maintien des performances, ralentissements acceptables et éviter la fermeture de la ligne. Je vous renvoie à notre positionnement sur le désengagement de l'Etat via SNCF Réseau en 2017 lors du 1<sup>er</sup> contrat de performance et lors du protocole LDFT qui était lucide et sans équivoque ; les besoins de financements du Réseau Ferré National ne sont pas à la maille des régions et céder à cette injonction sera dangereux pour la survie du réseau ; il ne s'agit que de renvoyer aux régions la responsabilité de cette dégradation et d'éventuelles fermetures de lignes.

**Pour mémoire** la CGT défend l'idée que les régions ne devraient pas porter les sujets d'infrastructures alors qu'elles peinent à assurer et développer leurs engagements sur les conventions d'exploitation TER en recherchant de la productivité au détriment du service rendu, des usagers et des cheminots.

La régénération des réseaux doit relever de la responsabilité de leur gestionnaire et de l'Etat. La sollicitation des régions ne peut s'entendre que sur des développements des performances des réseaux existant ou des créations, mais dans la limite de leurs apports aux bornes de la Région et de la capacité contributrice de celles-ci.

En conséquence, la CGT validera l'avis en l'état pour les alertes qu'il pointe mais regrette l'acceptation structurelle de la faiblesse des engagements de l'état.